

Conformément à l'article 12, alinéa 2, à l'article 13 et à l'article 18, alinéas 2 et 3 de la loi communale modifiée du 13/12/1988, les conseillers communaux sont priés de se réunir **lundi, le 15/07/2024 à 17:00 heures** dans la « **salle de réunion du conseil communal** » **au Mamer Schloss, 1, Place de l'Indépendance à Mamer** pour évacuer l'ordre du jour suivant:

1. Enseignement fondamental:
 - a) adoption du plan d'encadrement périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2024/2025 ;
 - b) approbation du plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) pour la période 2024-2027.
2. Regional Museksschoul Westen: Approbation provisoire de l'organisation scolaire 2024/2025 de l'enseignement musical et du tarif unitaire par heure de cours annuel.
3. Urbanisme et aménagement du territoire:
 - a) approbation de la convention et du projet d'exécution du plan d'aménagement particulier « nouveau quartier », dénommé « route de Garnich » portant sur des fonds sis à Holzem (article 36 de la loi modifiée du 19/07/2004) ;
 - b) décision relative à la dénomination des rues à l'intérieur du PAP „Frounerbond II.2 op der viischer Mies“ ;
 - c) confirmation de la décision de renonciation au droit de préemption prise par le collège des bourgmestre et échevins sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section A de Mamer-Nord sous les numéros 685/5207, 685/5221, 686/5205, 686/5206, 686/5222, 686/5223, 687/5192, 687/5201, 687/5202, 687/5203, 687/5204, 687/5224, 689/5225, 689/5230, 690/5226, 690/5229, 690/5231, 690/5232, 690/5233, 690/5234, 691/5227, 691/5228, 691/5235, 691/5236, 691/5237, 691/5238, 691/5239, 691/5240, 691/5241, 692/5246, 692/5247, 692/5248 et 692/5249, au lieu-dit « rue du Baerendall » ;
 - d) confirmation de la décision de renonciation au droit de préemption prise par le collège des bourgmestre et échevins sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section D de Cap sous le numéro 86/508 au lieu-dit « route d'Arlon » et sous les numéros 86/990, 94/930, 86/509, 86/1138, 86/1140 et 86/1141, au lieu-dit « Kaapeweiher » ;
 - e) confirmation de la décision de renonciation au droit de préemption prise par le collège des bourgmestre et échevins sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem sous les numéros 354/1541, 354/2897, 354/3847, 354/3848 et 354/4148, au lieu-dit « In den Aehlen ».
4. Projets et devis:
 - a) 4/690/221311/18030 - Remise en état du bâtiment "Wëllebau" à Mamer – vote d'un devis supplémentaire (n° 2) ;
 - b) 4/621/223410/99001 - Acquisition et remplacement des jeux sur les aires de jeux – Programme 2024 + 2025.
5. Approbation:
 - a) de la convention pour l'assainissement du Site Cactus à Windhof (SIDERO) ;
 - b) d'une convention avec l'a.s.b.l. Valorlux ;
 - c) d'une convention de collaboration avec Youth & Work s.à r.l. - SIS (société d'impact sociétal) ;
 - d) de la convention 2024 relative au Club Senior « Club Haus am Brill » ;
 - e) d'un contrat de bail portant sur une parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Mamer, section C de Holzem, sous le numéro 209/4904.
6. Piscine communale:
 - a) approbation d'un règlement d'ordre intérieur de la piscine au campus Kinneksbond à Mamer ;
 - b) fixation des redevances relatives aux droits d'entrée et à l'utilisation de la piscine au campus Kinneksbond à Mamer ;
 - c) adoption d'un crédit nouveau sous l'article 2/823/744612/99001 – Participation d'autres communes pour l'utilisation de la piscine.
7. Finances communales: Approbation de titres de recette.
8. Office social commun Mamer: Arrêt provisoire du bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2022.
9. Ordre public: Création d'un service de proximité.
10. Circulation:
 - a) modification du règlement de circulation de la commune de Mamer (Avenant n° 47) ;
 - b) confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures – Rue de la Résistance à Mamer ;
 - c) confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une validité supérieure à 72 heures – Rue de l'Ecole à Mamer.
11. Commissions consultatives:
 - a) démission d'un membre de la Commission des Affaires culturelles représentant le parti politique « déi gréng » ;
 - b) nomination d'un membre dans la Commission des Affaires culturelles représentant le parti politique « déi gréng ».
12. Subsidés extraordinaires:
 - a) 50,00 € à l'a.s.b.l. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table à titre de subside extraordinaire pour l'année 2024 ;
 - b) 1.000,00 € à l'a.s.b.l. « D'Georges Kayser Alttertumsfuerscher » à titre de participation au financement d'activités archéologiques en 2024.

13. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.

14. Affaires de personnel (**huis clos**):

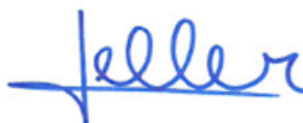
- a) décision d'adjoindre un fonctionnaire au secrétaire communal avec attribution du titre de secrétaire adjointe ;
- b) démission d'un fonctionnaire de la catégorie de traitement C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif.

Mamer, le 09/07/2024 (convocation et affichage).

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Nico BONTEMPS
Secrétaire communal



Luc FELLER
Président